

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT à l'interpellation Vassilis Venizelos – Non à la Lex Beznau!

## Rappel

En 2016, 54% des Vaudois-e-s ont soutenu l'initiative des Verts "Pour une sortie planifiée du nucléaire". Le 21 mai 2017, ce sont 74% des Vaudois-e-s et 58% des Suisses-ses, qui se sont prononcés en faveur de la stratégie énergétique 2050 et d'une sortie progressive du nucléaire. Or, aujourd'hui, les autorités fédérales semblent faire fi de cette volonté claire de la population et ont mis en consultation un projet de révision partielle de plusieurs ordonnances relatives à l'énergie nucléaire et les risques qui lui sont liés.

Cette révision prévoit notamment une baisse des exigences sécuritaires pour les centrales, entraînant une prolongation de leur durée d'exploitation, ainsi qu'une augmentation d'un facteur 100 de la dose de radiations admissible pour les accidents fréquents et rares, exposant la population à des risques radiologiques insensés.

Ces modifications interviennent au moment même où une procédure judiciaire est ouverte à l'encontre de la centrale de Beznau. Un groupe de riverains demande en effet que l'autorité de surveillance des centrales (IFSN) ordonne immédiatement la mise hors service de la centrale. Ils dénoncent une mauvaise interprétation par l'IFSN des dispositions légales de sécurité applicables à la plus vieille centrale du monde encore en activité.

Plutôt que de s'assurer que les exploitants des centrales rendent leurs installations plus sûres, le Conseil fédéral propose de réviser les normes de sécurité appliquées à Beznau pour qu'elle puisse continuer à fonctionner. Il s'agit là d'une décision irresponsable faisant courir un danger inutile à l'environnement et à la population de notre pays. De plus, en s'immisçant dans une procédure judiciaire, le Conseil fédéral foule aux pieds la séparation des pouvoirs, principe-clé de l'Etat de droit. Cette façon de procéder n'est pas acceptable!

Compte tenu de ce qui précède, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. Le Conseil d'Etat a-t-il prévu de répondre à la consultation fédérale ouverte jusqu'au 17 avril 2018 en tenant compte de la volonté clairement exprimée par la population de notre canton de sortir du nucléaire ?
- 2. Le Conseil d'Etat prévoit-il de demander aux autorités fédérales de renoncer à tout assouplissement des normes de sécurité en matière nucléaire ?
- 3. Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de demander aux autorités fédérales de revenir sur leur décision d'autoriser une remise en route de la centrale de Beznau, la plus vieille du monde encore en activité ?

## Réponse du Conseil d'Etat

## Préambule

Le Canton de Vaud a été consulté par l'Office fédéral de l'énergie au sujet de la modification de 4 ordonnances nucléaires. Ces modifications portaient sur les propositions suivantes :

- Clarification des bases légales relatives aux valeurs de doses admissibles de radiations pour la population, dans le cadre de l'analyse des risques de défaillance et de mise hors service provisoire de centrales nucléaires.
- Création de futurs sites temporaires de décroissance radioactive (d'une durée prévue de 30 ans)
  pour des déchets radioactifs de faible intensité issus d'installations nucléaires.

Le Conseil d'Etat a répondu le 28 mars. Il a rejeté le projet d'adaptation des doses de radiation admissibles pour la population dans le cadre de l'analyse de défaillance. Il a également exigé que les sites de décroissance de déchets faiblement radioactifs soient explicitement assujettis à la législation fédérale actuelle sur l'élimination des déchets et sur l'étude d'impact sur l'environnement. Il estime qu'aucune raison ne permet de justifier un tel régime d'exception.

Le Conseil d'Etat ne prévoit pas d'intervenir auprès de la Confédération en ce qui concerne l'autorisation de la remise en service de la centrale de Beznau.

Il appartient, en premier lieu à la Confédération et aux instances qui y sont liées, de s'assurer du respect des exigences légales et sécuritaires pour le maintien en service de cette centrale.

Pour le surplus, le Conseil d'Etat se permet de renvoyer aux débats parlementaires fédéraux en la matière, notamment aux discussions en lien avec le traitement de deux motions déposées par le Groupe des Verts en février et mars 2018, l'une intitulée "Non à une Lex Beznau" qui demandait au Conseil fédéral de renoncer à la révision des ordonnances précitées (motion 18.3010) et l'autre intitulée "Fermeture de la centrale nucléaire de Beznau" demandant aux autorités la mise hors service de cette centrale nucléaire (motion 18.3101). A noter que si le Conseil fédéral propose de rejeter ces deux motions, les délibérations sur ces deux textes n'ont pas encore eu lieu.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 22 août 2018.

La présidente :	Le chancelier
N.C.	
N. Gorrite	V. Grandjean